

**PORTANT TARIFICATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE « AGIR POUR LA MOBILITE DURABLE »  
PORTE PAR L'UFR LCSH**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;  
Vu les statuts de l'UCA ;  
Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;  
Vu l'avis du CFVU du 14/12/2021 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La tarification du Diplôme d'Université « Agir pour la mobilité durable » porté par l'UFR LCSH comme suit :

Tarif 1 (tarif plein)	2 200€
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	700 €

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/12/2021

 Le Président

 Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD

François PAQUIS

- Transmis au contrôle de légalité le

22 DEC. 2021

- Publié le

22 DEC. 2021

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.